



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

**54^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2020
à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **20-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote afin de modifier l'ordre du jour en retirant les points 11 et 12 :

À VOTÉ POUR :

M. Alexandre Martel

ONT VOTÉ CONTRE :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-01-2020

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séances extraordinaires et ordinaire du 16 et 19 décembre 2019 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. David McIntosh – Gestion P3Plex inc. – Lot 3 328 573 – Zone H04-042 – Premier projet de résolution – Adoption
5. Règlement 45-2003-18 – Amendement le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
6. Règlement 45-2003-18 – Amendement le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
7. Règlement 79-414 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin – Avis de motion
8. Règlement 79-414 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

9. Règlement d'emprunt 191-1 – Réfection de la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée – Avis de motion
10. Règlement d'emprunt 191-1 – Réfection de la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée – Dépôt du projet
11. Règlement d'emprunt 199 – Centre de congrès – Avis de motion
12. Règlement d'emprunt 199 – Centre de congrès – Dépôt du projet
13. Résolution 17-512 – Nomination au sein des comités et commissions du conseil – Amendement
14. Assurances – Protection de la réputation vie privée des élus et hauts fonctionnaires – Renouvellement et autorisation
15. Entente concernant la surveillance de la rivière L'Assomption et l'affaiblissement des glaces – Résiliation
16. Protocole d'entente – Programmes Ski-Ados et Samedi de skier – Autorisation
17. Fonds d'appui au rayonnement des régions – Convention d'aide financière – Avenant – Autorisation
18. Résolution 19-296 – Vente d'une partie du lot 6 152 663 – Abrogation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-01-2020

19. Ministère de la Justice – Juge de paix CM-2 – Demande de nomination
20. Ristourne Hydro-Joliette – Autorisation
21. Liste des comptes à payer du 4 décembre 2019 au 7 janvier 2020 – Approbation
22. Office municipal d’habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2020
23. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2020 – Autorisation
24. Construction d’un poste de pompage et mise en place d’une conduite de refoulement – Route 158 – Les excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
25. Construction de toiture, chalet de parc et stationnement – Bernard Malo inc. – Certificats de paiement numéro 5, 6 et 7 – Approbation
26. Résolution 17-141 – Fonds de roulement – Amendement
27. Mise à jour des serveurs de caméra – Autorisation
28. Portail transactionnel Voilà! – Autorisation
29. Programme Rénovation-Québec – Phase 2020-2021 – Participation de la Ville de Joliette

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

30. Soumission numéro AP18-064 – Fourniture de services professionnels – Construction de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais – CIMA+ S.E.N.C. – Résiliation et approbation
31. Soumission numéro AP19-112 – Fourniture et installation de câblage souterrain moyenne tension – Transelec / Common inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP19-113 – Entretien ménager – Garage municipal – 9260-9866 Québec inc. / Entretien GPM – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP19-114 – Camion 6 roues avec benne basculante paysagiste – Drummondville Ford – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP19-117 – Revue municipale – Impression – Imprimerie Durand Ltée – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

35. Chaire de recherche en eau potable – Polytechnique de Montréal – Autorisation
36. Demande d’autorisation auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

INCENDIES

37. Programme de soutien aux municipalités – Prévention de la criminalité 2019-2022 – Demande d'aide financière – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

38. Entente de développement culturel 2018-2020 – Ministère de la Culture et des Communications – Bonification – Autorisation
39. Fêtes O'Parc – Utilisation de l'espace public – Subvention – Autorisation
40. Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées – Dépôt du bilan 2019 et du plan d'action 2019-2022 – Approbation
41. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
42. Divers
43. Dépôt de rapports
44. Période de questions
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Levée de l'assemblée

Adoptée à la majorité des membres du conseil

3

20-002 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRE DU 16 ET 19 DÉCEMBRE 2019 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 ainsi que de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

4

20-003 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. DAVID MCINTOSH – GESTION P3PLEX INC. – LOT 3 328 573 – ZONE H04-042 – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT la demande de M. David McIntosh visant la construction d'un immeuble multifamilial de quatre étages comportant trente-six logements avec stationnements intérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté rehaussera la qualité architecturale des bâtiments dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de la zone H04-042, nous retrouvons quelques bâtiments d'une hauteur similaire à celui soumis par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel immeuble multifamilial présentera un traitement architectural de type quatre façades et qu'il arborera une architecture sobre et contemporaine qui s'harmonisera avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente des espaces verts de superficie supérieure à celle des immeubles voisins donnant sur le chemin des Prairies en raison de l'aménagement de stationnements intérieurs sous l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de maximiser les espaces verts sur le terrain en procédant au gazonnement des cases de stationnement numéros 13 à 20;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a entrepris de densifier ses développements résidentiels afin de se conformer aux orientations gouvernementales et aux directives de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. David McIntosh visant la construction d'un immeuble multifamilial de quatre étages comportant trente-six logements avec stationnements intérieurs, le tout conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Asphalter ou recouvrir d'un matériau comparable les espaces de stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure permanente de béton coulé ou autres matériaux similaires;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

- Procéder à la plantation de trois arbres à l'intérieur de la cour avant, deux arbres à l'intérieur de la cour latérale droite, quatre arbres à l'intérieur de la cour latérale gauche et de cinq arbres en cour arrière;
- Procéder à la plantation d'une haie de thuyas le long de la ligne latérale droite longeant l'allée de circulation afin de dissimuler les espaces de stationnement;
- Installer un écran opaque au pourtour des conteneurs à déchets et à récupération afin qu'ils ne soient pas visibles des voies de circulation publiques et des propriétés voisines;
- Procéder au gazonnement des cases numéros 13 à 20 sur le plan d'implantation fourni par Louis Morrissette, architecte;
- Procéder à l'installation de garde-corps ornementaux de part et d'autre de l'accès au stationnement souterrain. Les garde-corps devront être approuvés au préalable par le service d'Aménagement du territoire;
- Procéder à l'installation de trois luminaires encastrés localisés sous chacun des avant-toits afin de mettre en évidence les entrées principales du bâtiment;
- Installer des équipements mécaniques qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Enfouir dans le sol tous les branchements de service (téléphone, électricité, câblodistribution, etc.);
- Installer, s'il y a lieu, un système d'éclairage pour les stationnements qui s'harmonisera à l'architecture des bâtiments principaux, approuvé au préalable par le service d'Aménagement du territoire. La lumière émise par le système d'éclairage ne devra pas incommoder les emplacements avoisinants et nuire à la circulation sur les voies publiques;
- Installer un système d'éclairage qui met en valeur les bâtiments et les aménagements tout en évitant d'incommoder les emplacements avoisinants et de nuire à la circulation sur les voies publiques;
- Soumettre au service d'Aménagement du territoire pour approbation, les plans détaillés des aménagements paysagers et des plantations qui seront à réaliser. Les plans devront être conçus par un spécialiste en paysagement;
- Soumettre à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme, les plans détaillés des remises pour approbation.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

20-004 – RÈGLEMENT 45-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DES RUES RICHARD ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-18 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-020 (localisée le long des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

6

20-005 – RÈGLEMENT 45-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DES RUES RICHARD ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER LE PROJET DE règlement 45-2003-18 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à y assujettir la zone C03-020 (localisée le long des rues Richard et Saint-Charles-Borromée Nord) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

7

20-006 – RÈGLEMENT 79-414 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES ALBERT-BEAULIEU ET GUSTAVE-GUERTIN – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-414 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille d'usages et normes H06-015 (localisée le long des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin) afin d'appliquer les marges de recul en vigueur pour les bâtiments de quatre et de cinq étages faisant partie de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (h3) ».

8

20-007 – RÈGLEMENT 79-414 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES ALBERT-BEAULIEU ET GUSTAVE-GUERTIN – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-414 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille d'usages et normes H06-015 (localisée le long des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin) afin d'appliquer les marges de recul en vigueur pour les bâtiments de quatre et de cinq étages faisant partie de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (h3) ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

20-008 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191-1 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD ENTRE LE BOULEVARD MANSEAU ET LA VOIE FERRÉE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 191-1 décrétant l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 382 266 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

Objet :	l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée
Portée :	Tout le territoire de la ville de Joliette
Coût :	5 382 266 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

10

20-009 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191-1 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD ENTRE LE BOULEVARD MANSEAU ET LA VOIE FERRÉE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 191-1 décrétant l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre le boulevard Manseau et la voie ferrée ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 382 266 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

20-010 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 199 – CENTRE DE CONGRÈS – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 199 décrétant l'exécution de la construction d'un centre de congrès sur le territoire de la ville de Joliette ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 963 820,95 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

Objet :	La construction d'un centre de congrès sur le territoire de la ville de Joliette
Portée :	Tout le territoire de la ville de Joliette
Coût :	8 963 820,95 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 30 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

12

20-011 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 199 – CENTRE DE CONGRÈS – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 199 décrétant l'exécution de la construction d'un centre de congrès sur le territoire de la ville de Joliette ainsi qu'un emprunt et une dépense de 8 963 820,95 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

20-012 – RÉOLUTION 17-512 – NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la démission de M. Ronald Cormier à l'OMH de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AMENDER la résolution 17-512 afin que le nom de M. Michel Dumaine remplace celui de M. Normand-Guy Lépine comme membre externe au sein du comité de l'Office municipal d'habitation.

D'ABROGER la résolution 18-047.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

14

20-013 – ASSURANCES – PROTECTION DE LA RÉPUTATION VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – RENOUELEMENT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE par ses résolutions G2015-04-77 et 16-024, la Ville de Joliette adhère au regroupement d'achat d'assurances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

CONSIDÉRANT le rapport du consultant fait aux autorités de l'UMQ qui recommande de renouveler le contrat, aux mêmes conditions et au même coût pour la période 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance pour la protection des municipalités relative à la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires du regroupement avec la société Aon Parizeau inc., pour l'année 2019-2020 selon les conditions obtenues.

D'AUTORISER la trésorière à payer à Aon Parizeau inc. la prime d'assurance au montant de 4 365 \$ plus les taxes applicables ainsi que le paiement des honoraires au montant de 425 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

20-014 – ENTENTE CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION ET L'AFFAIBLISSEMENT DES GLACES – RÉSILIATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-598 autorisait la signature d'une entente relative à la surveillance de la rivière l'Assomption et l'affaiblissement des glaces;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de revoir les termes de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ENVOYER, aux villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, l'avis requis à l'article 4 de l'entente concernant la surveillance de la rivière l'Assomption et l'affaiblissement des glaces en vue de la résiliation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

16

20-015 – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMMES SKI-ADOS ET SAMEDI DE SKIER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite offrir une programmation commune avec les villes voisines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette offre chacune un programme pour le ski alpin, soit Ski-Ados et Samedi de skier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette relatif aux programmes Ski-Ados et Samedi de skier.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole ou une entente conforme en substance, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-016 – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AVENANT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'avenant de la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit avenant, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

20-017 – RÉOLUTION 19-296 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 152 663 – ABROGATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-296 autorisait la vente du lot 6 152 663 selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que dûment avisé, l'Acheteur est toujours en défaut de respecter les conditions émises à ladite résolution;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ABROGER la résolution 19-296.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Me Mathieu Desroches, notaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

20-018 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE – JUGE DE PAIX CM-2 – DEMANDE DE NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 158 de la *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q. T-16* prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que Me Mylène Mayer, en l'absence de Mme Isabelle Boutin, agisse à titre de juge de paix CM-2 auprès de la Cour municipale commune de Joliette pour le district de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DEMANDER à la ministre de la Justice du Québec de procéder à la désignation de Me Mylène Mayer, à titre de juge de paix CM-2 pour agir, en l'absence de Mme Isabelle Boutin, auprès de la cour municipale commune de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

20-019 – RISTOURNE HYDRO-JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, suite au projet de loi 34 « Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution de l'électricité », Hydro-Québec accordera à ses clients un rabais sur les tarifs d'électricité pour l'électricité consommée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Joliette recevra un remboursement d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est important de privilégier l'équité entre tous les citoyens de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Joliette suit la tarification et les pratiques d'Hydro-Québec;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le versement d'une ristourne aux clients d'Hydro-Joliette suivant les mêmes conditions qu'Hydro-Québec.

QU'AUCUN remboursement par chèque ne sera effectué pour les soldes inférieurs à 10,00 \$ et qu'aucun intérêt ne sera versé sur les crédits remboursés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**20-020 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 4 DÉCEMBRE 2019
AU 7 JANVIER 2020 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 8 027 491,34 \$ pour la période du 4 décembre 2019 au 7 janvier 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 4 décembre 2019 au 7 janvier 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 4 décembre 2019 au 7 janvier 2020

a. Liste des chèques émis :	1 566 254,48 \$
b. Liste des transferts électroniques :	840 543,76 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	7 777 537,36 \$
Total	10 184 335,60 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**20-021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2020, lesquelles prévoient des revenus de 1 967 763 \$, des dépenses de 2 616 710 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 648 947 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 64 895 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

20-022 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2020 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les règlements 462-2020, 463-2020, 464-2020, 465-2020 et 466-2020 de la MRC de Joliette établissaient et imposaient la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent, de même que les modalités de versements applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 3 421 895 \$ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :

Résolution 207-11-2019	Règlement 462-2020	Bureau d'information touristique	42 914 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Gestion des matières résiduelles – collecte sélective	570 560 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Collecte et transport des déchets	478 996 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Collecte, transport et traitement des matières organiques	321 860 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Gestion des matières résiduelles – écocentre & RDD	110 540 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Enfouissement GMR	223 600 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 463-2020	Redevances GMR	145 500 \$
Résolution 207-11-2019	Règlement 464-2020	Transport adapté	205 549 \$
Résolution 210-11-2019	Règlement 465-2020	Transport en commun local	643 850 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

Résolution 207-11-2019	Règlement 466-2020	Transport régional	79 257 \$
Résolution 207-11-2019	Selon R.F.U. (selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), art.205</i>)	Établissement des quotes-parts à l'administration générale	376 484 \$
Résolution 207-11-2019	Selon R.F.U. (selon la <i>LAU, art. 205</i>)	C.D.E.J. Développement économique	204 838 \$
Résolution 207-11-2019	Selon R.F.U. (selon la <i>LAU, art. 205</i>)	Équipement et infrastructure à caractère supra local (Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles)	2 999 \$
Résolution 207-11-2019	Selon R.F.U. (selon la <i>LAU, art. 205</i>)	Agent de développement	6 904 \$
Résolution 207-11-2019	Selon R.F.U. (selon la <i>LAU, art. 205</i>)	Culture	3 044 \$
Résolution 212-11-2019	Montant fixe des villes participantes	Cadets S.Q.	5 000 \$
	TOTAL		3 421 895 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

20-023 – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE ET MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT – ROUTE 158 – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBI services d'ingénierie, en date du 20 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 final, des travaux de construction d'un poste de pompage et la mise en place d'une conduite de refoulement dans le secteur de la route 158 et de la place des Prairies tels que décrétés par la résolution 17-527 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les excavations Michel Chartier inc. » la somme de 13 907,96 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

25

20-024 – CONSTRUCTION DE TOITURE, CHALET DE PARC ET STATIONNEMENT – BERNARD MALO INC. – CERTIFICATS DE PAIEMENT NUMÉRO 5, 6 ET 7 – APPROBATION

CONSIDÉRANT les trois recommandations de paiement formulées par M. Frédéric Jean, ingénieur pour la firme Gémel inc., en date du 5 novembre 2019 et du 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les certificats de paiement numéro 5, 6 et 7 des travaux de construction d'une toiture pour une patinoire réfrigérée, d'un chalet de services ainsi que l'aménagement d'un stationnement, dans le cadre du projet de la patinoire Bleu Blanc Bouge, tels que décrétés par la résolution 19-274 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bernard Malo inc. » les sommes de 621 101,76 \$, 909 249,92 \$ et 130 470,88 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

20-025 – RÉOLUTION 17-141 – FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 17-141 qui adjugeait le contrat de services professionnels pour l'isolation thermique et le remplacement des systèmes de ventilation à l'usine de filtration à Beaudoin Hurens et qui précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été reporté et sera réévalué ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AMENDER la résolution 17-141 afin d'annuler le mode de financement de cette dépense provenant du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

20-026 – MISE À JOUR DES SERVEURS DE CAMÉRA – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'efforce d'assurer aux citoyens un environnement sûr et sécuritaire dans les lieux publics par le biais d'un système de sécurité par surveillance vidéo encadré par sa politique en matière de surveillance vidéo;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

CONSIDÉRANT QUE le système de sécurité par surveillance vidéo est en opération depuis plusieurs années et que la technologie a évolué significativement durant cette période;

CONSIDÉRANT QU'UNE mise à jour du système de sécurité par surveillance vidéo du point de vue matériel et logiciel est nécessaire pour assurer sa pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la mise à jour du matériel et logiciel du système de surveillance vidéo par la firme Alpha TSI au montant de 15 802,19 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER les modifications réseautiques au montant estimé de 9 100,00 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER l'entente de service pour la plate-forme de numérisation des caméras à Alpha TSI au montant de 3 300,00 \$ par an plus les taxes applicables.

QUE le coût total estimé du projet, soit un montant de 29 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de trois versements égaux de 9 666,66 \$, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

20-027 – PORTAIL TRANSACTIONNEL VOILÀ! – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un portail transactionnel s'inscrit dans le projet « Ville intelligente » qui est un objectif Éco-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la solution logicielle Voilà! est un portail transactionnel permettant aux citoyens de consulter leur compte de taxes, de faire la demande et le paiement des permis en ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

D'AUTORISER l'acquisition de la solution logicielle Voilà! de PG Solutions pour les licences et les services professionnels (implantation, démarrage et installation au montant de 17 615,00 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER l'ajustement du serveur et autre matériel informatique pour un montant estimé de 2 385,00 \$ taxes incluses.

QUE le coût estimé du projet, soit un montant de 20 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 6 666,66 \$, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

20-028 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2020-2021 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement dans le programme Rénovation Québec de 16,67 millions de dollars pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'INFORMER la Société d'habitation du Québec que la ville de Joliette entend participer à l'année financière 2020-2021 du programme Rénovation-Québec en y investissant un montant de 300 000 \$, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

20-029 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-064 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES AUX ANGLES DES RUES LADOUCEUR ET MARSOLAIS – CIMA+ S.E.N.C. – RÉSILIATION ET APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-345 autorisait la signature d'un protocole avec Evex Développement inc. relativement à la construction d'une nouvelle rue perpendiculaire à la rue Marsolais;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres AP18-064, la résolution 18-337 adjugeait le contrat pour la fourniture de services professionnels pour des travaux d'ingénierie comprenant la production de plan et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau pour la construction d'infrastructures de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais à la firme « CIMA+ S.E.N.C. »;

CONSIDÉRANT QUE les documents préparés et reçus par ladite firme n'étaient pas conformes aux exigences demandées au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a été avisé à plusieurs reprises à cet effet;

CONSIDÉRANT ladite firme a confirmé par écrit qu'elle acceptait de mettre fin à son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Evex Développement inc., a confirmé par écrit qu'il accepte que la Ville de Joliette mette fin au contrat de CIMA+ S.E.N.C. et qu'il assumera les frais;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 20 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE RÉSILIER le contrat liant la Ville de Joliette et la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les parties restantes (15 % manquant sur les plans et devis et 100 % pour la surveillance des travaux).

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, pour la fourniture de services professionnels relativement aux travaux de construction de nouvelles rues dans le secteur des rues Ladouceur et Marsolais tels que décrétés par la résolution 18-337 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Cima+ S.E.N.C. » la somme de 5 518,80 \$.

D'AUTORISER le service des Finances à procéder au paiement final, et ce conditionnellement à la signature d'une quittance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

31

20-030 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-112 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CÂBLAGE SOUTERRAIN MOYENNE TENSION – TRANSELEC / COMMON INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de câblage souterrain de moyenne tension ainsi que de joints démontables a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 janvier 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Transelec / Common inc.	582 960,00 \$
2	G-TEK	766 400,00 \$
3	Électro Saguenay Ltée	796 326,36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-112, le contrat pour la fourniture et l'installation de câblage souterrain moyenne tension, à l'entreprise « **Transelec / Common inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **582 960 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

20-031 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-113 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE MUNICIPAL – 9260-9866 QUÉBEC INC. / ENTRETIEN GPM – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager au garage municipal pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2020 au 1^{er} février 2021 avec option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 12 décembre 2019, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	9260-9866 Québec inc. / Entretien GPM	25 000,00 \$
2	EPIQ Entretien ménager	27 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-113, le contrat pour l'entretien ménager au garage municipal pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2020 au 1^{er} février 2021 avec option de renouvellement pour une année supplémentaire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **9260-9866 Québec inc. / Entretien GPM** », au montant de **25 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

20-032 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-114 – CAMION 6 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE PAYSAGISTE – DRUMMONDVILLE FORD – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues avec benne basculante paysagiste destiné aux Travaux publics et services techniques en remplacement du camion numéro 2 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 janvier 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Drummondville Ford	56 731,00 \$
2	Donnacona Chrysler	57 534,00 \$
3	Fortier Auto (Montréal) Ltée	64 289,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-114, le contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec benne basculante paysagiste destiné aux Travaux publics et services techniques en remplacement du camion numéro 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Drummondville Ford** », au montant de **56 731,00 \$**, avant taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

QUE le coût net, soit un montant de **59 567,55 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **19 855,85 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

20-033 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-117 – REVUE MUNICIPALE – IMPRESSION – IMPRIMERIE DURAND LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'impression de trois volumes de la revue municipale;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme et une soumission non conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 11 décembre 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Imprimerie Durand Ltée	35 022,00 \$	X	
2	Imprimerie BBM-Lanctôt inc.	37 245,00 \$		X
3	Groupe Lexismedia inc.	40 635,00 \$	X	
4	Kiwi Copie inc.	41 898,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-117, le contrat pour l'impression de trois volumes de la revue municipale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Imprimerie Durand Ltée** », au montant de **35 022,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

35

**20-034 – CHAIRE DE RECHERCHE EN EAU POTABLE –
POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a été invitée à participer au prochain mandat de la Chaire en Eau Potable de Polytechnique Montréal, soit du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE notre participation à la dite Chaire nous donnera accès à un parc d'infrastructures de recherche unique au Québec et à l'ensemble des travaux réalisés pour tous les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ladite Chaire pourra nous épauler dans nos dossiers techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la surintendante au traitement des eaux à participer, pour et au nom de la Ville de Joliette, à la Chaire en Eau Potable de Polytechnique Montréal.

D'AUTORISER la trésorière à verser, à la Chaire en Eau Potable de Polytechnique Montréal, une contribution annuelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**20-035 – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ARTICLES 22 ET 32 DE LA LOI
SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, lors de travaux de prolongement des infrastructures municipales ou de modifications augmentant leur capacité, il est requis par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) de déposer auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE, lors de travaux réalisés à l'intérieur de la bande riveraine ou du littoral, il est requis par l'article 22 de la LQE de déposer auprès du MELCC une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ces certificats d'autorisation n'engage pas la Ville de Joliette à faire les travaux, mais nécessite tout de même qu'elle se conforme aux obligations des articles 22 et 32 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

DE MANDATER le directeur du service des Travaux publics et services techniques pour l'année 2020, à soumettre au MELCC toute demande d'autorisation, selon les articles 22 et 32 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

20-036 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE le volet #1 consiste en la création d'une politique ou d'un plan d'action en matière de prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE le volet #1 prévoit une aide financière possible de 25 000 \$ avec une contribution municipale de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Incendies à déposer une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, pour le volet #1.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

20-037 – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – BONIFICATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-196 autorisait le service des Loisirs et de la culture à adresser une demande au ministère de la Culture et des Communications afin de conclure une entente de développement pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT ledit ministère a rendu disponible des fonds supplémentaires et qu'une subvention de 10 000 \$ serait possible afin de bonifier la phase 2 du projet « Joliette au cœur des traditions »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de bonification de 10 000 \$ à l'entente de développement culturel 2017-2020 et à signer les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

20-038 – FÊTES O'PARC – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme des « Fêtes O'Parc » permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une subvention pouvant atteindre 2 500 \$ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial;

CONSIDÉRANT les demandes reçues de différents organismes;

CONSIDÉRANT l'analyse des dites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la tenue des événements selon le tableau suivant :

Nom de l'événement	Organismes	Date et lieu	Montant demandé	Principales animations
Famille en fête!	Maison Parent-Aïse	Samedi 23 mai 2020 (remis au 24 mai en cas de pluie) Parc Antonio-Barrette	2 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux gonflables • Dîner hot-dog • Spectacle de musique • Maquillage • Ma tente à lire • Coin papa / enfant • Coin ado
Fête inter-culturelle	CREDIL	Samedi 6 juin 2020 (aura lieu beau temps/mauvais temps) Parc Louis-Querbes	2 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Musique du monde • Kiosques d'artisanat, de dégustations et d'information • Animation et jeux pour enfants • Allocutions et témoignage
Célébrons les familles	Chevaliers de Colomb	Samedi 13 juin 2020 (remis au samedi 20 juin en cas de pluie) Parc Lajoie	2 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Musique • Nourriture • Animation • Activités familiales diverses



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

Nom de l'événement	Organismes	Date et lieu	Montant demandé	Principales animations
Fête des récoltes	La Soupière	Vendredi 11 septembre 2020 Parc des Dalles	2 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Allocutions • Méchoui et repas communautaire • Musique • Kiosques animés pour les enfants • Exposition entomologique • Mascotte • Visite du jardin collectif
Fête nationale des autochtones	CAAL	Dimanche 21 juin 2020 Parc Lajoie	2 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Chants • Danse • Cérémonies • Percussionnistes • Jeux gonflables • Nourriture traditionnelle

D'AUTORISER la trésorière à verser une subvention de 2 500 \$ aux organismes mentionnés au tableau ci-dessus pour la tenue de leur événement respectif.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité, la tenue de spectacles musicaux, artistiques et autres animations et les repas populaires.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

20-039 – PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES – DÉPÔT DU BILAN 2019 ET DU PLAN D'ACTION 2019-2022 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2004, le gouvernement québécois a confié aux municipalités la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action annuel, en vue de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

D'APPROUVER le bilan 2019 et la mise à jour du plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2019-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

20-040 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Centre de prévention du suicide de Lanaudière : 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

20-041 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 20 janvier 2020;
- Procès-verbal de correction – Règlement de zonage 79-402;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2019.

44

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

45

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 3 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-01-2020

46

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 06.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière